

**COMMUNE DE VILLY- BOCAGE**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 11 JUILLET 2023**  
**N° 2023-07**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Jean-Luc ROUSSEL, Maire.

Présents : M. Jean-Luc ROUSSEL, Mme Sylvie LUBIN MACQUAIRE, M. Michel ECOBICHON, Mme Thérèse ZEKAR, Mme Catherine MARIE, M. Anthony PELLERIN, Mme Sandrine BERNIER, M. Omar TOUZANI, M. Alexandre LEBASTARD, Mme Edwige LEMIERE, M. Yohann JUIN.

Absents excusés et représentés :

Mme Marie GAZEL, représentée par M. Alexandre LEBASTARD  
M. Christophe LEBON représenté par M. Omar TOUZANI  
Mme Noëlle GROULT représentée par M. Jean-Luc ROUSSEL

Absents excusés :

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal, peut délibérer.

Désignation du secrétaire de séance :  
M. Omar Touzani est élu secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance.

**Rappel de l'ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 13 juin 2023
2. Convention de contrôle des équipements sportifs et récréatifs
3. Proposition tarifaire en liaison froide pour la restauration scolaire 2023-2024
4. Accueil de 2 services civiques avec l'aide de l'association Insite
5. Convention de mission d'accompagnement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg par la RD6
6. Convention de gestion de la véloroute « VéloWestNormandy » avec le département du Calvados

Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil
- Dates des prochaines réunions des commissions communales
- Informations des commissions
- Informations sur les travaux en cours et à venir
- Informations suite aux délégations au maire
- Informations diverses
- ...

**2023-07-01 : Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 13 juin 2023**

Le procès-verbal a été mis à la disposition de tous les conseillers le 7 juillet 2023.

Synthèse des discussions :

Votes pour : 9	Votes contre : 0	Abstentions : 2
----------------	------------------	-----------------

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de M. Alexandre LEBASTARD à 20h40.

**2023-07-02 : Convention de contrôle des équipements sportifs et récréatifs**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que nous avons reçu récemment une proposition de la société SagaLab pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs de la commune. Cela concerne les jeux à côté du citystade, les jeux dans la cour des enfants de maternelle et les buts de foot/basket dans la cour des primaires. Ce contrôle est obligatoire et la société Sagalab réalise déjà le contrôle du citystade de la commune pour le compte de Pré-Bocage Intercom. Le contrat proposé par Sagalab est un contrat pluriannuel sur 3 ans avec un coût annuel de 198,00 € TTC par an compte tenu du nombre d'équipements qui est inférieur à 7.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de retenir la société Sagalab pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs de la commune via un contrat de 3 ans avec un montant annuel de 198,00 € TTC et de l'autoriser à signer tout document y afférent.

Synthèse des discussions :

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la société Sagalab pour le contrôle des équipements sportifs et récréatifs de la commune via un contrat de 3 ans avec un montant annuel de 198,00 € TTC et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

Arrivée de Mme Sandrine BERNIER.

**2023-07-03 : Proposition tarifaire en liaison froide pour la restauration scolaire 2023-2024**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que nous avons reçu le 4 juillet dernier la nouvelle proposition tarifaire de la société Convivio en liaison froide pour la restauration scolaire à la rentrée 2023. Ils proposent deux versions de menu : soit à 4 composantes (1 de moins que cette année) soit à 5 composantes. D'autre part nous avons reçu une proposition de la société API restauration.

M. le Maire propose donc au conseil municipal :

- De choisir entre le menu à 4 composantes et le menu à 5 composantes,
- De choisir le prestataire retenu pour ce type de menu,
- De choisir le prix de vente retenu pour les familles.

Synthèse des discussions :

Votes pour : 11	Votes contre : 2	Abstentions : 1
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir le menu à 5 composantes proposé par CONVIVIO au prix d'achat pour la Mairie de 3,1374 € TTC le menu enfant et autorise M. le Maire à signer tout document y afférent. Le conseil municipal décide également de répercuter l'augmentation sur le prix de vente qui passe à 3,64 €.

### **2023-07-04-01 : Accueil de 2 services civiques avec l'aide de l'association Insite : validation du principe**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal que nous avons été approchés par l'association Insite qui se propose de recruter pour la commune 2 jeunes (18-25 ans) en service civique en leur confiant une mission de 6 mois (janvier à juin 2024). La prestation de l'association est gratuite. La rémunération des jeunes est effectuée par l'Etat (489 € par mois). Seul le logement reste à la charge de la commune. Son coût est estimé à environ 3 000 € (6 mensualités de 500 €), à confirmer.

Après rencontre avec les associations de la commune et discussion avec Insite la mission porterait sur un appui à l'organisation d'un évènement de commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement dans notre commune, date provisoire fixée au 22 juin 2024, ainsi qu'une composante environnementale : recensement des mares et points d'eau de la commune et création d'un circuit de randonnée autour du thème de l'eau et une composante intergénérationnelle avec l'animation d'ateliers sur l'usage du smartphone.

M. le Maire propose au conseil municipal de valider le principe d'accueil de 2 services civiques avec l'aide de l'association Insite et de l'autoriser à signer tout document y afférent.

#### Synthèse des discussions :

Le conseil municipal a soulevé la nécessité d'un encadrement rapproché des 2 personnes en service civique, encadrement qui risque de compliquer la mission du tuteur et des co-référents.

Votes pour : 13	Votes contre : 0	Abstentions : 1
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider le principe d'accueil de 2 services civiques avec l'aide de l'association Insite et d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

### **2023-07-04-02 : Accueil de 2 services civiques avec l'aide de l'association Insite : validation de la mission**

Concernant l'accueil des 2 jeunes en service civique Monsieur le Maire propose de valider la fiche de mission telle que fournie en annexe. Il est précisé que cette fiche mission sera publiée par Insite et qu'il sera fait appel à des volontaires sur cette mission.

#### Synthèse des discussions :

Votes pour : 14	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de valider la fiche de mission telle que fournie en annexe. Il est précisé que cette fiche mission sera publiée par Insite et qu'il sera fait appel à des volontaires sur cette mission.

**2023-07-04-03 : Accueil de 2 services civiques avec l'aide de l'association Insite : désignation d'un tuteur**

Concernant l'accueil des 2 jeunes en service civique Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de nommer un tuteur parmi les élus. Il sera en charge d'accueillir les volontaires et de les accompagner au quotidien dans leur mission au sein de la commune. Cette responsabilité nécessitera une disponibilité et une régularité pour cet encadrement : réunion au moins une fois par semaine avec les 2 jeunes. Il devra également en reporter régulièrement au Maire et à ses adjoints : au moins une fois par mois.

M. le Maire fait appel aux candidatures parmi les élus.

Mme. Sylvie LUBIN MACQUAIRE et M. Alexandre LEBASTARD sont candidats

Mme LUBIN MACQUAIRE et M. LEBASTARD sont désignés assesseurs pour ce vote.

Le résultat du vote est le suivant :

Candidats	Mme LUBIN MACQUAIRE	M. LEBASTARD
Voix pour	7	7

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Après avoir voté le conseil municipal décide de désigner Mme LUBIN MACQUAIRE et M. LEBASTARD cotuteurs pour cette mission. Ils seront en charge d'accueillir les volontaires et de les accompagner au quotidien dans leur mission au sein de la commune. Cette responsabilité nécessitera une disponibilité et une régularité pour cet encadrement : réunion au moins une fois par semaine avec les 2 jeunes. Ils devront également en reporter régulièrement au Maire et à ses adjoints (au moins une fois par mois) et au conseil municipal.

**2023-07-04-04 : Accueil de 2 services civiques avec l'aide de l'association Insite : choix de l'hébergement - Reporté**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de trouver un logement aux deux jeunes en service civique durant la mission qu'ils ont choisie et que ce logement est à la charge de la commune.

Mme Lubin-Macquaire propose au conseil d'utiliser un logement indépendant qu'elle possède au sein de son habitation avec deux chambres, deux salles de bain et un espace commun pour la cuisine et les repas. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt Mme Lubin-Macquaire se retire des débats et du vote.

M. le Maire propose de choisir ce logement pour les 2 jeunes en service civique au premier semestre

Synthèse des discussions :

Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, le conseil propose de reporter ce point en attendant d'organiser un appel d'offres pour explorer d'autres possibilités de logements sur la commune.

**2023-07-05 : Convention de mission d'accompagnement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg par la RD6**

M. le Maire fait savoir au conseil municipal que, sur la proposition de la commission Travaux, il a été fait appel au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg par la RD6. Cette prestation était gratuite, il est néanmoins nécessaire de la formaliser par la signature d'une convention. Cette prestation a porté essentiellement sur l'aspect « paysager » de cette sécurisation et pas sur l'aspect voirie qui n'est pas de leur compétence. Elle a fait l'objet d'une restitution dont les conseillers ont eu copie dans les documents de préparation à ce conseil. M. Alexandre LEBASTARD effectue une présentation de cette étude ainsi qu'un point sur l'avancement du projet plus global de cette sécurisation.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention d'accompagnement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg par la RD6.

Synthèse des discussions :

Votes pour : 14	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. Le Maire à signer la convention d'accompagnement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados pour l'aménagement et la sécurisation de la traversée du bourg par la RD6.

**2023-07-06 : Convention de gestion de la véloroute « VéloWestNormandy » avec le département du Calvados**

Monsieur le Maire fait savoir au conseil municipal qu'il a reçu une demande de convention de la part du département du Calvados pour la gestion de la véloroute « VéloWestNormandy » entre les plages du débarquement et le Mont St Michel. Cette nouvelle appellation a fait l'objet d'une remise à niveau de la signalisation directionnelle dédiée aux vélos et le département propose que l'entretien des voies communales reste à la charge de la commune mais que l'entretien de la signalisation soit à la charge du département.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention de gestion de la véloroute « VéloWestNormandy » avec le département du Calvados.

Synthèse des discussions :

Votes pour : 14	Votes contre : 0	Abstentions : 0
-----------------	------------------	-----------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser M. le Maire à signer la convention de gestion de la véloroute « VéloWestNormandy » avec le département du Calvados.



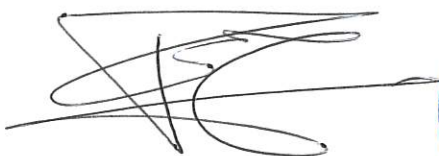
## Informations diverses :

- Dates des prochaines réunions de conseil : 19 septembre, 17 octobre
- Dates des prochaines réunions des commissions communales
  - Commission communication : date à prendre pour finaliser le bulletin municipal
- Informations des commissions :
  - Commission Patrimoine, Travaux, Bâtiments Publics, Voirie
    - Les travaux de PATA, de dérasement et de curage par Pré-Bocage Intercom sur les routes de la commune ont débuté le lundi 10 juillet 2023.
    - Sécurisation du bourg : une rencontre a eu lieu avec le bureau d'études ACEMO le mercredi 14 juin 2023. Il doit réaliser une étude d'avant-projet courant septembre.
    - Restitution de l'étude du CAUE 14 le 21 juin 2023.
- Informations sur les travaux en cours et à venir
  - Travaux d'accès à la garderie : construction d'un plan incliné au niveau de la garderie : dès que possible
  - Réparation du mur du cimetière : cet été
  - Transformation de l'aire de jeux de la cour de la maternelle en « carré vert » (pelouse et jardinet) : remis en question lors du dernier conseil d'école
  - Installation de la régulation thermique des classes de l'école primaire et de la cantine : au mois d'août
  - Réfection toiture de l'école primaire : conditionnée à la vente du terrain communal de Fains.
  - Colmatage des fuites et peinture de la classe des CM1-CM2 : cet été
- Informations suite aux délégations au maire
  - Commande de 3 bancs pour le terrain communal et de panneaux routiers (arrêt de bus et places handicapés) chez Challenger pour un montant de 1681,20 € TTC.
  - Commande de casiers plastiques pour la classe de GS-CP auprès de l'UGAP pour un montant de 160,60 € TTC.
  - Signature d'un devis pour le remplacement complet du lavabo de la classe de CM1-CM2 auprès de la société Bellamy de Bayeux pour un montant de 1 468,49 € TTC.
- Informations diverses
  - Affaire des incendies du Maizerais et des Petites Carrières : le suspect a bénéficié d'une libération anticipée début juillet et a rejoint son domicile alors qu'une interdiction d'y remettre les pieds avait été prononcée en 1<sup>er</sup> jugement et confirmée en appel. M. le Maire est entré en contact avec la gendarmerie, le tribunal de justice de Caen et les avocats des victimes pour faire appliquer cette interdiction. En attendant la plus grande vigilance doit être respectée par tous.
  - Remplacement de l'ATSEM : 2 candidates vont être reçues mercredi 12 juillet par le maire et les adjoints.
  - Terrain communal Route de Fains : une pancarte a été remise en bordure de route, le foin a été coupé. Une annonce a également été mise sur Leboncoin. Une publication va être faite sur le site internet et la page Facebook de la commune.

- Acquisition du local anciennement propriété de la paroisse par la commune : il est la propriété de la commune depuis le 4 mai 2023. Cette information a déjà été donnée lors de la séance du conseil municipal du 16 mai.
- Entretien des chemins communaux : celui-ci a commencé courant juin, nous faisons avec les moyens de la commune : un employé à temps plein et un CDD 3 jours par semaine. A noter que pour préserver la nidification des oiseaux, il est recommandé de ne pas tailler les haies avant le 31 juillet !
- Dépôt de déchets sur une parcelle Impasse des Landes : les propriétaires ont été convoqués par lettre en recommandé avec accusé de réception et ont affirmé vouloir faire un nettoyage progressif. En effet le stockage de palettes est une activité qui leur permet de les vendre en bois de chauffage l'hiver. Si aucun progrès n'est observé sur la parcelle une action plus coercitive sera engagée.

■ ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 40.



Le Président de séance  
Le Maire  
Jean-Luc ROUSSEL



Le Secrétaire de séance  
M. Omar TOUZANI